



Convention relative aux droits de l'enfant

Distr. générale
12 octobre 2012
Français
Original: anglais

Comité des droits de l'enfant
Soixantième session
29 mai-15 juin 2012

Examen des rapports soumis par les États parties en application du paragraphe 1 de l'article 12 du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

Observations finales: Australie

Rectificatif

1. Paragraphe 33

Supprimer l'alinéa d

2. Paragraphe 35

Remplacer le texte existant par:

Le Comité recommande à l'État partie de prendre toutes les mesures voulues pour que les présentes recommandations soient pleinement mises en œuvre, notamment de les transmettre aux membres du Gouvernement, au Parlement, aux organes régionaux et aux autres autorités locales, selon les cas, pour examen et suite à donner.